



SNUipp

FSU 54

INFO

Numéro 160

Octobre-novembre-
décembre 2020

Déposé le 3 décembre 2020

EN DIRECT DU GRENELLE DE L'ÉDUCATION :

LES PROJETS DE BLANQUER EN AVANT-PREMIÈRE !

« QUELS PROFESSEURS AU XXIE SIÈCLE ? »

ACTUALITÉS

ASH

CHANGER DE
DÉPARTEMENT

ÉCOLE SOUS
COVID

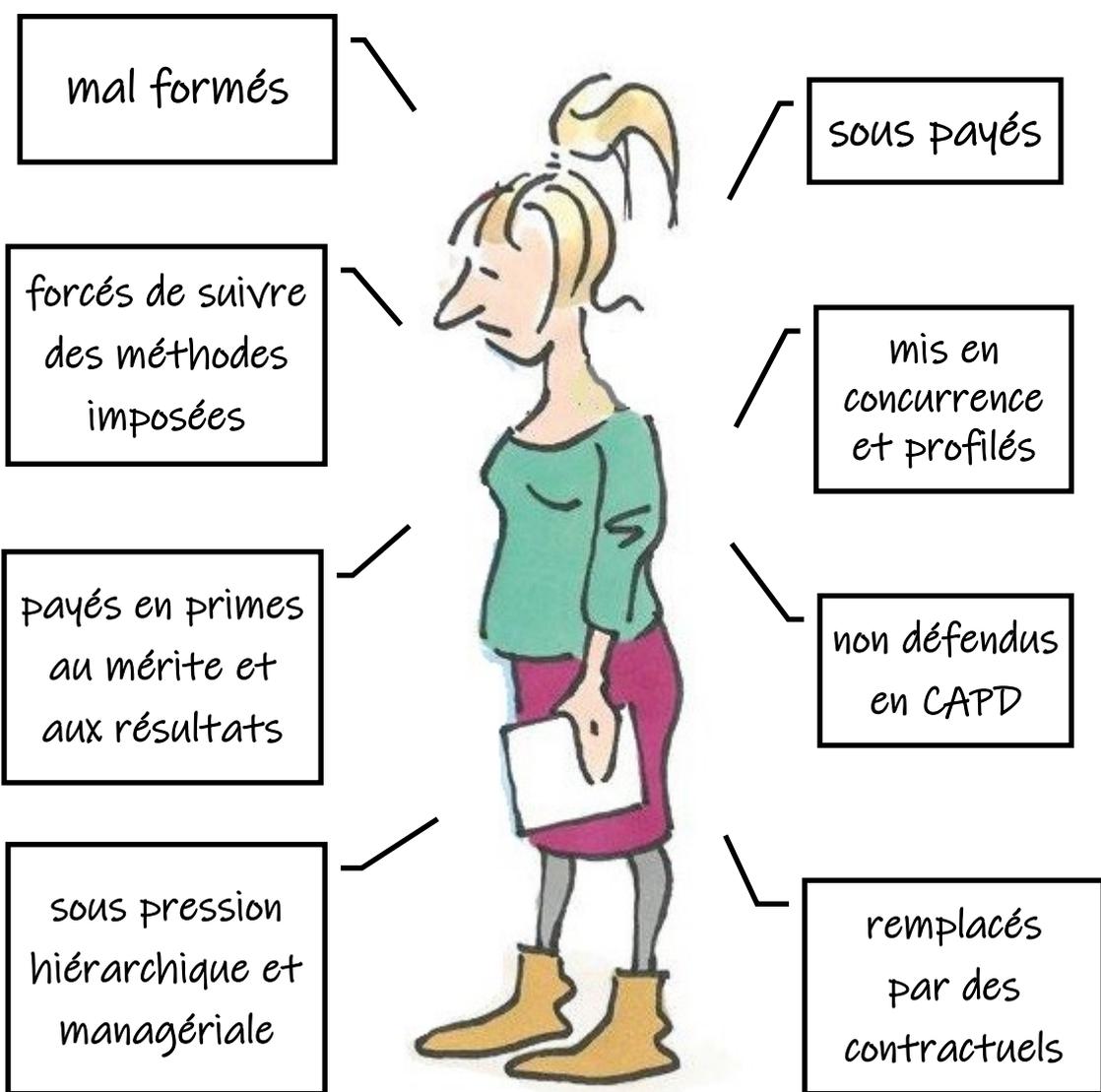
ACTIONS

ÉDUCATION
PRIORITAIRE

NÉO

RIS ET STAGES

CARRIÈRE...



dessin de Brizemur

Cher.es collègues,

Par mail, au téléphone, en RIS, vous êtes nombreux.ses à nous exprimer votre épuisement et votre colère dans ce contexte très compliqué et anxiogène. Il apparaît clairement que notre Ministre n'est pas prêt à mettre les moyens nécessaires pour protéger les personnels et les familles ni à les écouter. Ce Ministre qui continue les revirements, dont le plus honteux a été de nous priver d'un temps d'échange et de préparation de l'hommage à notre collègue sauvagement assassiné, Samuel Paty. Il multiplie aussi les mensonges et fausses annonces dans tous les domaines (revalorisation, direction, évaluations, éducation prioritaire...), prouvant chaque jour un peu plus qu'il ne peut être digne de notre confiance.

C'est par un événement médiatique

pompeusement nommé « Grenelle », aux intervenant.es très discutables, que le Ministre pense encore bluffer l'opinion et faire croire que l'Education Nationale est choyée. Mais qui est encore dupe ?

Dans le reste de la société, les réponses apportées sont tout aussi inadaptées. Elles peuvent même se révéler dangereuses et liberticides, à l'instar du projet nommé « sécurité globale » et de son article 24 largement dénoncé.

Alors que les inégalités s'accroissent partout et que nombre de nos concitoyen.es souffrent de cette crise inédite, il nous appartient de ne pas laisser la fatigue et la résignation l'emporter. A l'École, comme partout dans la société, restons vigilant.es, solidaires et mobilisé.es !

Isabelle NICOLAS et Stephen SINGER

Co-secrétaires départementaux

P.2 : édit

P.3 : actualités

P.4 : budget 2021 de l'Education Nationale—
école sous Covid

P.5 : évaluations— Blanquer
discrédité

P.6 : éducation prioritaire—
remplacement

P.7 : ASH

P.8 : actions

P.9 : carrière

P.10 : néo

P.11 : RIS et stages

P.12 : bulletin d'adhésion

UN SYNDICAT PRÉSENT PARTOUT
ET LEADER DANS 80 DÉPARTEMENTS



VOUS NOUS SUIVEZ ?

adhérer.snuipp.fr
1^{ER} SYNDICAT DES ÉCOLES

Adhérer au SNUipp-FSU 54 en
2020/2021:

Le SNUipp-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations des collègues. Pour soi, pour le collectif, pour l'école, n'hésitez plus !

Reportez-vous au bulletin d'adhésion p.12 ou allez sur 54.snuipp.fr.

RESTEZ INFORMÉ.ES ET CONNECTÉ.ES

Suivre toute l'actualité, lire les analyses, les comptes rendus d'instances, trouver les infos utiles sur :

Facebook => [Snuipp.meurtheetmoselle](https://www.facebook.com/Snuipp.meurtheetmoselle) et [SNUipp-FSU](https://www.facebook.com/SNUipp-FSU)

les sites internet => 54.snuipp.fr et snuipp.fr

Directrice de la publication : Isabelle NICOLAS

Trimestriel. Prix : 0.8€ - Abonnement : 4€. Imprimé par nos soins.

Dépôt légal n°895 / CPPAP n°0422 S 07184 / ISSN n°2739—6576

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la sections du Meurthe-et-Moselle du SNUipp-FSU. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 54.

MÉTHODE DE LECTURE MINISTÉRIELLE EN EXPÉRIMENTATION !

Purement combinatoire et faisant fi des recherches, « LEGO jeu d'école » est expérimenté dans des académies. Un pas de plus vers la dangereuse mise au pas des enseignant.es et l'uniformisation des pratiques pilotée par le haut. Restons vigilant.es !

PRIME DIRECTION

La prime de 450 € pour tou.te.s les directeurs.trices en poste au 1/9/20 sera versée sur la paye de décembre. La plus grande vigilance est de mise pour n'être ni oublié.e ni avoir à rembourser un versement indu.

PROMOTION À L'AVANCEMENT AUTOMATIQUE

Les changements d'échelons automatiques (à l'ancienneté) à compter du 1/9/20 seront activés très prochainement par la DSDEN. Vos arrêtés de changement d'échelon arriveront en décembre et les payes seront actualisées (avec rattrapage) en janvier.

POSTES ADAPTÉS

L'affectation sur un poste adapté est une période transitoire, accordée en raison de l'état de santé de l'agent, pendant laquelle une aide est apportée en vue de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude des fonctions antérieures ou de préparer une reconversion professionnelle.

Demande via application sur Partage avant le **11 décembre** !

DISPONIBILITÉ

Quelques nouveautés à lire bientôt sur 54.snuipp.fr > carrière > dispo

Pour rappel, la demande doit être faite de préférence avant les grandes vacances et la mise en disponibilité prend effet au 1er septembre pour une année scolaire.

GIPA : Y AI-JE DROIT?

Si le traitement indiciaire brut perçu au terme des 4 ans passés a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat est versée: la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat. C'est donc le cas si aucune promotion d'échelon n'est intervenue pendant cette période, si la valeur du point d'indice n'a pas augmenté (on vous le confirme, elle n'a pas augmenté !) et si le nombre de points d'indice en référence des échelons n'a pas été modifié.

Le SNUipp-FSU met à votre disposition un calculateur pour savoir si vous y avez droit et des explications complémentaires.

RDV sur 54.snuipp.fr > carrière > promotions/salaires

A quand le dégel du point d'indice plutôt ??

DEVENIR DIRECTEUR.TRICE

Il faut demander à être inscrit.es sur la liste d'aptitude annuelle départementale ou, dans certains cas, faire une demande de nomination dans l'emploi de directeur.trice d'école. Toutes les explications sur 54.snuipp.fr et dans la circulaire sur Partage et une aide disponible en envoyant un mail à snu54@snuipp.fr.

Il y aura des entretiens et un avis vous permettant de postuler sur des directions au mouvement.

Attention ! Date limite des demandes le **10 décembre** !

FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE EN MÉTROPOLE

La prise en charge des frais de changement de résidence sous certaines conditions, vous concerne (titulaire ou contractuel.le) si vous avez déménagé ou vous allez déménager suite à un changement d'affectation. Cette indemnisation porte sur les frais de transport de personne et de mobilier.

Afin de connaître les conditions d'ouvertures de ces droits et les modalités d'attribution de cette prise en charge et télécharger le dossier, rendez-vous sur « PARTAGE » : rubrique « vie de l'agent », sous rubrique « mes formulaires en ligne -mes démarches utiles/traitements-indemnité-frais de déplacements » ou sur 54.snuipp.fr

Attention, la demande d'indemnisation doit être adressée au rectorat dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date du changement de résidence administrative.

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Enfin une prise en charge des déplacements écoresponsables !

Conditions :

- Effectuer un déplacement entre la résidence habituelle de l'agent et le lieu de travail en vélo, vélo électrique ou en covoiturage.
- Effectuer, *a minima*, 100 déplacements (un déplacement correspond à un aller/retour) dans l'année civile, à proratiser selon la quotité de travail. Pour cette année, 50 suffisent.

Démarche :

Déposer une déclaration sur l'honneur (éventuellement justificatifs) auprès de l'employeur au plus tard le **31 décembre** de l'année au titre duquel le forfait sera versé. Le forfait sera versé l'année suivante (100€ pour 2020, 200€ ensuite).

Le déficit budgétaire prévu dans le projet de loi de finance 2021 s'envole pour la deuxième année (153 milliards !), mais les « efforts budgétaires » semblent une fois de plus réservés pour les entreprises (allègements fiscaux, plan de relance qui subventionne les emplois privés...). L'Education Nationale, contrairement à d'autres ministères (dans l'ordre des créations de postes : Intérieur, Justice, Armée, Supérieur et Santé), ne récoltera que de maigres miettes :

Aucune création d'emploi au global

Le premier degré, « priorité de Blanquer » se verra attribuer 2039 postes supplémentaires, mais entièrement absorbés par : la poursuite de la limitation à 24 élèves des classes de GS, CP et CE1, l'extension des classes de GS dédoublées en éducation prioritaire, aucune fermeture d'école rurale sans accord du maire et (très légère) amélioration des conditions d'exercice des directeurs et directrices. Tant pis pour les classes « ordinaires » et les postes de remplaçant.es ou spécialisés...

Cette augmentation de postes se fait intégralement au détriment du 2nd degré qui perd 1800 postes (+239 dans le privé) alors que la population scolaire augmente ! Comme l'an dernier, le ministre prévoit de « compenser » ces suppressions en attribuant toujours plus d'heures supplémentaires dont les

professeurs ne veulent pas (et qui ne sont donc jamais totalement consommées) !

Une revalorisation sélective, très limitée et avec contreparties ?!

400 millions sont prévus pour une revalorisation des personnels, quasi exclusivement pour les débuts de carrière. Mais la revalorisation serait liée aussi à des contreparties : " *une plus grande coopération pour développer l'esprit d'équipe et des collectifs dédiés au suivi individualisé de l'élève ; l'ouverture du champ des possibles pour transformer les pratiques, via le numérique notamment, et les formes de mobilités professionnelles, entrantes et sortantes en particulier*". Une partie de la revalorisation pourrait être liée à l'acceptation de nouvelles missions d'orientation, de travail numérique par exemple. Le "Grenelle des professeurs" devrait se terminer en janvier avec des décisions.

100 millions pour les maternelles privées ?

Le ministère avance pour la première fois une estimation du coût du financement des maternelles privées suite à la loi Blanquer. Ce sont ainsi 100 millions qui seront versés aux communes en indemnisation de leurs augmentations de dépenses de prise en charge des maternelles.

Stephen Singer

ÉCOLE SOUS COVID : UNE REPRISE DE NOVEMBRE TRÈS COMPLIQUÉE

Encore une rentrée à marche forcée que celle du lundi 2 novembre. Dans un contexte social particulièrement difficile pour l'Education Nationale et alors que chacun.e souhaitait pouvoir prendre le temps de se recueillir, de se préparer à affronter l'indicible, la mort de notre collègue, une nouvelle fois et dans l'urgence nous avons dû fonctionner.

Sans préparation, sans concertation nous avons dû accueillir, faire fi de notre tristesse, notre peur, notre effroi et mettre en place dans le week-end un accueil dans les classes qui a dû allier le droit à la liberté d'expression, un hommage qui n'en était plus un et un nouveau protocole sanitaire.

Si nous savons que nous devons faire avec la Covid 19 pendant encore un temps incertain et que la priorité est de garder les écoles ouvertes car c'est une nécessité impérieuse, à nouveau, nous avons dû nous adapter en réaménageant les classes, l'emploi du temps, nos pratiques alors qu'il aurait été nécessaire de se concerter pour préparer cette rentrée et de préparer l'accueil en groupes restreints pour limiter la propagation du virus.

Nous voilà donc officiellement en 1^{ère} ligne et avec des moyens bien dérisoires. Rappelons que les masques dit « grand public » ne sont pas des masques chirurgicaux et encore moins des masques FFP2. Le SNUipp a rappelé la nécessité de fournir des masques qui protègent réellement les personnels, notamment pour les enseignants.e de maternelle dont les élèves ne portent pas de masques et pour les AESH qui ne peuvent garder une distanciation de plus d'un mètre avec les enfants qu'ils/elles accompagnent.

Dans ce contexte lourd et si particulier, le CHSCT qui s'est réuni le mardi 10 novembre a fait un inventaire à la Prévert des difficultés rencontrées sur le terrain : lassitude et fatigue des enseignant.es, attente de nouveaux masques autres que les « DIM » traités chimiquement, attente des masques inclusifs commandés depuis septembre, incohérence de certaines mesures comme le non brassage d'enfants mais la possibilité d'accueillir des élèves d'autres classes faute de postes de remplaçant.es suffisants pour pallier les ASA de nos collègues à la santé fragile, maintien de l'apprentissage de la natation dans des conditions peu sécurisées et culpabilisation des collègues

dans un courrier de l'IA-DASEN, envoyé le jour des vacances, et qui a heurté une grande part de la profession.

Sur ces différents sujets, quelques réponses ont pu être obtenues :

Le recrutement de contractuel.les pour soulager les graves problèmes de remplaçant.es, solution largement critiquable (voir p.6)

Concernant les masques, tous ceux de la marque DIM, potentiellement dangereux, ont été remplacés par des masques en tissu de marque équivalente et une nouvelle distribution pour renouveler le stock a eu lieu normalement dans toutes les écoles du département.

Reste quelques points épineux avec lesquels il va falloir faire au cas par cas en équipe. Les masques inclusifs ne seront pas livrés avant le début de l'année 2021 et réservés aux classes à besoins spécifiques comme les ULIS ou les structures accueillant des enfants sourds et malentendants. On s'interroge encore sur l'enquête menée alors en début d'année auprès de la profession. Un énième effet d'annonce du ministère peut-être ? De nombreux.ses collègues ont donc d'ores et déjà investi sur leurs fonds propres.

Le CHSCT a obtenu toutefois une réponse claire et explicite sur la pratique de la natation : elle n'est plus une priorité et les écoles, en conseil des maitres.ses, décident de la pertinence ou pas de maintenir cet apprentissage en fonction des réalités de terrain, des mesures prises dans les lieux d'accueil.

Les écoles accueillant des cours EILE sont autorisés à organiser les roulements de façon à ne pas brasser les élèves.

Enfin, une fois n'est pas coutume, après de nombreuses interpellations de collègues profondément heurtés par la lettre de l'IA-DASEN au jour des vacances d'automne, le CHSCT a évoqué cette lettre culpabilisante pour le personnel qui se bat chaque jour pour maintenir les écoles ouvertes. L'IA-DASEN a reconnu sa formulation plus qu'hasardeuse et l'a signifié dans la lettre clic-école du mois de novembre. Des excuses qui ne valent pas reconnaissance de notre travail depuis le début de la crise sanitaire mais c'est un début.

Alice Python

ÉVALUATIONS NATIONALES LA PREUVE D'UN ÉCHEC

Cette année encore, notre ministre s'est empressé de communiquer autour des résultats des évaluations nationales de rentrée. Sans surprise, il développe une analyse partielle et faussée pour réitérer les fondements de sa politique qui repose fortement sur ces évaluations : assujettissement professionnel et méthodes imposées, resserrement sur les fondamentaux, individualisation des apprentissages.

Le SNUipp-FSU continue de contester ces évaluations et leur soi-disant caractère scientifique. Pour autant, elles existent et sont exploitées par le Ministre. Le SNUipp-FSU a donc également étudié les résultats : en ressort une toute autre analyse qui met en lumière l'échec de cette politique suscitée. Elle révèle en effet une baisse du niveau mais surtout un creusement des écarts entre Education Prioritaire et hors Education Prioritaire. Si cela est bien sûr dû en partie aux effets du confinement, il est intéressant de noter que les classes dédoublées particulièrement « pilotées » depuis l'arrivée de Blanquer n'arrivent pas à combler ces écarts :

contrôle des pratiques, méthodes imposées, pressions diverses ne fonctionnent pas.

Il est au contraire urgent de renforcer la professionnalité des enseignant.es leur donner le temps de se former, de construire collectivement des outils pertinents et adaptés (dont leurs outils d'évaluation), de réfléchir et d'analyser. Il est urgent aussi d'abonder les RASED d'autant plus précieux en cette période compliquée. Et enfin, d'autres pistes doivent être réfléchies : la déconnexion du temps de travail prof/élèves permettant la mise en place d'un véritable dispositif de « plus de maîtres que de classes ».

Le SNUipp-FSU 54 invite donc à nouveau les équipes à adapter la passation de ces évaluations comme bon leur semble et à ne pas saisir les résultats pour ne pas cautionner ce système de pilotage. Contactez vos représentant.es qui déposeront vos livrets à la circonscription.

Isabelle Nicolas

MENSONGES ET POLITIQUE DESTRUCTRICE : ON CONTINUE À SUBIR ?

Voilà bientôt 4 ans que sévit notre Ministre de l'Education Nationale (sans compter ses années aux manettes sous le mandat de Sarkozy).

Depuis 2017, il s'engage dans une politique de sape de l'Ecole publique tout en clamant haut et fort la « priorité au primaire ». C'est que notre ministre est avant tout un excellent communicant usant à en dégoûter des médias de presse (même pour les annonces cruciales à la profession) et des messages vidéos pleins d'une empathie à laquelle personne ne croit.

Et le ministre chouchou commence enfin à descendre de son piédestal : même si nous, citoyen.es, enseignant.es et militant.es, ne bénéficions pas du même armada pour communiquer, nos efforts pour mettre en lumière les mensonges et la politique néfaste de ce ministère payent, et nous devons ensemble continuer à les dénoncer.

Petit inventaire non-exhaustif des mensonges de Blanquer :

- **les groupes restreints**

Le Ministre, conscient du risque d'une 2ème vague, annonçait en mai dernier lors d'une interview à Konbini news (!!!) : « *Si le virus est toujours là à la rentrée, il y aura toujours la règle des groupes restreints. Ce qui est favorable, d'ailleurs, pédagogiquement* ». Résultats, en novembre, au plus fort de la 2ème vague, la seule mesure (sans coût!) qui est prise, est le port du masque dès le CP !

- **Les chiffres de contamination**

Plusieurs enquêtes ont révélé de gros écarts entre les nombres d'élèves positifs.ves à la Covid donnés par le Ministère et ceux de Santé Publique France. Il est clair que la politique est à l'étouffement des risques encourus à tous les étages, comme dans les écoles où il est interdit de prévenir

les familles de cas positifs dans les classes !

- **la revalorisation**

Dans un tweet, du 6 janvier 2020, le Ministre claironnait : *"Nous sommes à l'aube d'une revalorisation historique des professeurs et des personnels de l'Education nationale"*. 9 mois plus tard...il accouche d'une revalorisation pour 31% des personnels seulement ! Il s'agit d'une prime dégressive, mise en œuvre à partir de mai 2021 et proratisée en fonction de la quotité de travail. Un gain de 100€ à 35€ mensuels nets pour les collègues du 2^{ème} au 7^{ème} échelon. Une prime d'équipement annuelle de 150€ sera aussi versée au 1er trimestre, sauf si vous n'êtes pas face à élève... Beaucoup de personnels oubliés donc et surtout le choix des primes au lieu du point d'indice !

- **Le syndicat lycéen piloté**

Dernière affaire en date, celle d'Avenir lycéen, syndicat monté de toutes pièces par le Ministère pour servir sa communication et contrer les syndicats revendicatifs; hautement subventionné sans contrôle des dépenses, piloté dans la rédaction de ses communiqués notamment par notre actuel recteur (DGESCO à l'époque), il illustre parfaitement les manœuvres de ce ministère qui ne supporte aucune contestation.

Quand aux mensonges s'ajoutent les injonctions permanentes, les ordres et contre-ordres et tous les effets néfastes de cette politique que vous lirez au fil de ces pages, il est plus que temps de dire STOP et de se mobiliser !

Face à ce discrédit énorme dans l'ensemble de la communauté éducative, la FSU interroge publiquement la crédibilité du ministre actuel à continuer d'être l'interlocuteur des personnels et à conduire une autre politique éducative.

Isabelle Nicolas

ÉDUCATION PRIORITAIRE : LA FIN DU LABEL ?

La réforme de l'éducation prioritaire est attendue depuis des mois et même des années (prévue en 2019 et reportée à 2021 !)... Mais une étonnante réponse est venue par une interview dominicale, le 23 novembre. Nathalie Elimas, la secrétaire d'État dédiée, a annoncé quelques pistes de refonte, à la grande surprise des organisations syndicales, alors que des discussions sont en cours avec elles, et dans le cadre du Grenelle de l'Éducation.

En septembre 2021, une expérimentation va donc être menée dans trois académies (Aix-Marseille, Lille et Nantes) pour « mieux répondre à la diversité des territoires et leurs publics », avant une généralisation si l'expérience est concluante (n'en doutons pas !^{AM}).

Concrètement, les 1 092 réseaux d'éducation prioritaire (REP) vont être démantelés et le zonage va être supprimé. À la place, une « grille d'indicateurs » nationale va être utilisée au sein de chaque académie pour déterminer quelles écoles vont bénéficier de « contrats locaux d'accompagnement » de trois ans avec une clause de revoyure pour les prolonger si besoin. En clair, le système va être décentralisé et va pouvoir toucher des établissements hors éducation prioritaire : établissements ruraux, écoles orphelines ou encore lycées professionnels. Cela concernera aussi des écoles et des établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire. La secrétaire d'État a toutefois promis que les établissements labellisés REP+ ne seraient pas touchés par cette réforme.

Cette expérimentation, et sa philosophie, est fidèle aux

conclusions du rapport confié en octobre 2018 à l'universitaire Pierre Mathiot et à l'inspectrice générale Ariane Azéma pour repenser l'éducation prioritaire. Le tandem avait proposé de mettre fin au pilotage national, de déléguer la gestion des moyens à chaque académie et proposait d'assouplir un fonctionnement jugé trop rigide, comme le déplorait aussi un rapport de la Cour des comptes paru en 2018.

Cette mise en concurrence et en parallèle des zones rurales et urbaines est critiquée par de nombreux spécialistes de l'éducation qui jugent que cela ne comblera jamais les inégalités scolaires et sociales, d'autant que ces évolutions restent bel et bien annoncées comme « à moyens constants » ! Comment faire toujours plus avec toujours moins ? Comment le « saupoudrage » de moyens pourrait-il être à la hauteur des besoins réels d'une lutte efficace contre les inégalités et garantir partout le droit de toutes et tous à l'éducation, à la formation et à la réussite scolaire ?

Pour la FSU cela doit être mis en œuvre sous un label national unique ne distinguant plus différents types d'écoles ou d'établissements. Pour approfondir ses contre-propositions, la FSU organise en janvier des États Généraux de l'Éducation Prioritaire, dont les débats seront alimentés par des échanges préalables dans toutes les académies. Pour Nancy-Metz, cela s'est déroulé le 26 novembre en présence d'une cinquantaine de participant.es ; un moment riche en partage et idées !

Stephen Singer

REPLACEMENT : LA PÉNURIE ORGANISÉE ! QUE FAIRE ?

Avec la situation sanitaire qui s'est dégradée, de nombreuses remontées du terrain montrent que l'état du remplacement s'est aggravé. Déjà tendue depuis la rentrée de septembre, faute de création de poste en carte scolaire 2020, la situation devient extrêmement préoccupante avec les arrêts maladies usuels mais surtout le cumul des cas d'isolement, des cas COVID positifs et des autorisations d'absences de personnels vulnérables. Aucune anticipation, s'il fallait encore le démontrer !

Ainsi, de nombreuses classes restent sans enseignant.es à la journée ou sur le long terme. Face au problème, la DSDEN et le rectorat ne proposent que des solutions "pansements" très insatisfaisantes et insuffisantes, même s'il faut noter quelques avancées, obtenues notamment grâce à la pression syndicale en instances :

- **le recrutement de 28 contractuel.es** à l'année (personnel peu ou pas formé au statut précaire) qui sera insuffisant de l'aveu même de la DSDEN qui essaie de faire tourner sur les remplacements...

- ◆ **38 postes d'intérimaires** jusqu'à février pour remplacer en urgence, recruté.es avec a minima un bac+2.

- ▶ **appel officiel ou officieux aux membres des RASED, PE en UP2A, modulateurs-trices REP+ (avec annulation des concertations des équipes), BFC (avec annulation des stages de formation), PE en classe dédoublée.** On ne peut accepter que des pressions soient faites sur des personnels pour les détourner de leur mission première : est-ce à dire que les RASED et UP2A n'ont pas tout leur rôle à jouer dans l'école d'aujourd'hui et encore plus après un confinement qui a creusé les inégalités scolaires ?

- ▶ **demande de répartir les élèves** en attendant les remplaçant.es ou en leur absence, au mépris total de la

prévention du brassage.

Comment agir ?

- ▶ afin d'avoir un état des lieux précis des classes non remplacées, nous relançons le "**remplaçomètre**" (sur 54.snuipp.fr page d'accueil), n'hésitez pas à le remplir pour que nous puissions faire remonter les dysfonctionnements et faire pression sur l'administration.

- ▶ si vous avez des **ULIS non remplacées**, prévenez-nous

- ▶ si vous avez subi des **pressions** afin de faire du remplacement (voir ci-dessus) ou de fournir du travail à des élèves d'un.e collègue non remplacé.e, prévenez-nous afin que nous puissions intervenir.

- ▶ le SNUipp-FSU 54, vous invite en cas de non remplacement à remplir aussi **une fiche RSST** (ici : <https://portail.ac-nancy-metz.fr/rsst/>) et à demander aux parents de ne pas envoyer leur enfant à l'école (à l'oral) afin d'éviter le brassage et la surcharge dans les classes.

- ▶ **si vous êtes remplaçant.es**, indiquez-nous si vous n'avez pas été sollicité.e certains jours depuis le 2 novembre ou s'il y a des dysfonctionnement liés à REMP54 => **retours à faire à snu54@snuipp.fr**

Pour que chaque absence soit remplacée il va falloir davantage de moyens : le SNUipp-FSU demande un plan d'urgence pour l'École avec des recrutements massif et un appel aux listes complémentaires du concours. Agissons collectivement pour la santé de toutes et tous et de meilleures conditions de travail !

Et n'oublions pas de le répéter: enseigner, ça s'apprend !



REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET CEUX QUI
LA FONT AU QUOTIDIEN.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



LES ENSEIGNANT.ES RÉFÉRENT.ES REÇU.ES EN AUDIENCE À LA DSDEN54

Accompagnés par l'intersyndicale 54 (SE-UNSA, SGEN-CFDT et SNUipp-FSU) les enseignant.es référent.es du département ont été reçu.es à la DSDEN par l'IEN ASH, l'IENA et le secrétaire général le 14 octobre 2020.

A l'occasion de cette rencontre, ils et elles ont abordé différents sujets les concernant directement mais qui peuvent avoir un impact sur la prise en compte des élèves en situation de handicap dans toutes les écoles de Meurthe et Moselle.

Ils et elles ont en premier lieu tenu à préciser le sentiment d'être malmené.es ces dernières années par l'institution pour plusieurs raisons mais surtout par le manque de concertation et de coopération entre les référent.es et l'institution.

Ils et elles ont précisé que l'implantation et la mise en place des PIAL ont eu un impact sur la réorganisation de leurs secteurs d'intervention et sur leur charge de travail. Ils et elles regrettent que ces transformations aient été menées sans aucune concertation ni appui sur l'expertise de terrain. Sur ce point, l'administration a répondu qu'il y avait une forte pression académique et une demande urgente du DASEN puisqu'en 2020, 30 nouveaux PIAL devaient voir le jour. D'après le secrétaire général, c'était un travail techniquement compliqué dans un délai très court.

La DSDEN et le secteur ASH ont eu à faire face à deux

problèmes :

- faire coïncider les PIAL et les circonscriptions
- faire coïncider les PIAL et les secteurs des référent.es

L'IEN ASH explique que le travail de réorganisation des PIAL et des secteurs a été mené par le service de l'école inclusive et que les enseignant.es référent.es devaient dans la mesure du possible y être associé.es.

D'autres sujets ont été abordés, comme la surcharge de dossiers de suivi d'élèves dans certains secteurs, la non prise en compte des suivis des élèves en établissements spécialisés ou en unités d'enseignement dans le total des dossiers, la gestion des situations dans l'école privée prise en charge par les enseignants.e référent.es du public, l'absence dans le 54 d'un.e enseignant.e capable de faire des remplacements (cela existe dans les Vosges) la formation des nouveaux.elles référent.es...et, comme déjà souligné, le manque de concertation et/ou information de la part du secteur ASH en direction des référent.es... Afin d'éviter à l'avenir ce genre de dysfonctionnements, les enseignant.es référent.es présent.es ont formulé le souhait que soit créé un groupe de travail pour la rentrée prochaine afin d'aborder sereinement leur travail sur le département. A suivre donc...

Sylvaine Sakala

ON SE MOBILISE POUR LES RASED...PARCE QU'ON EN A BESOIN !

La campagne de mobilisation pour les RASED s'intensifie avec une carte postale à envoyer au ministre !

Encore et toujours d'actualité : on envoie **une carte postale** à notre ministre !!! Dans le cadre de la mobilisation débutée en octobre pour la reconstruction du maillage des RASED sur tout le territoire, nous vous proposons une carte postale électronique à envoyer au Ministre.

Elle est déployée par des membres du collectif. Cette dernière exige le renforcement des RASED et la restauration des nombreux postes supprimés depuis 2008. N'hésitez pas à la remplir et à l'envoyer, que votre école bénéficie ou non de l'intervention d'un RASED complet. N'hésitez pas à la partager à tous vos contacts, collègues ou non, et à toutes les personnes qui sont sensibles à l'accompagnement des élèves en souffrance dans vos écoles !

Continuez également à remplir **notre enquête RASED** afin de nous aider à affiner le recensement des besoins en RASED du département.

Les liens pour la carte postale et l'enquête sont à retrouver sur notre site 54.snuipp.fr.



SALAIRE DES AESH : LE GRAND OUBLIÉ

Promis en février, oublié en novembre, tel est le sort de la nécessaire revalorisation des grilles de rémunération des AESH. En effet les AESH sont totalement oubliées des mesurette de revalorisation annoncées par le Ministère pour 2021. C'est en ce sens que la FSU a écrit en intersyndicale au ministère pour lui rappeler ses promesses et pour que l'on n'oublie pas les AESH bien trop souvent dans des situations précaires.

A quand un vrai statut et une vraie reconnaissance pour ce travail au quotidien auprès des élèves en situation de handicap ?

Moha-Alexandre Chagraoui

DIRECTION : STOP SURCHARGE

Malgré le semblant de prise de conscience et les promesses faites suite à l'émotion liée au drame de notre collègue Christine RENON il y a un an, rien n'est mis en place pour améliorer la situation.

Le ministère se moque de nous ! Le SNUipp-FSU lance donc une grande campagne nationale visant à exprimer notre ras-le-bol et à faire pression sur les négociations en cours.

Vous trouverez sur le site 54.snuipp.fr > métier > direction notre article complet, avec une "motion" que vous pouvez présenter et voter en conseil de maîtres.ses avant de l'envoyer à votre IEN. **N'oubliez pas de nous informer de votre implication dans cette démarche en nous adressant copie de votre mail et motion à : direction@snu54.fr**



RETRAITES : RESTER SUR LE QUI-VIVE

En novembre, le Sénat a mis sur la table des propositions indécentes et injustes (repousser progressivement l'âge légal de départ à la retraite jusqu'à 63 ans en 2025 et accélérer l'allongement de la durée de cotisations pour atteindre 43 annuités dès la génération 1965) qui nous rappellent que le gouvernement n'a pas enterré la réforme des retraites. Si les fortes mobilisations de l'an dernier ont permis de premières brèches dans ce projet, il faut dès à présent se projeter sur la bataille à venir !

LOI SÉCURITÉ GLOBALE : UNE PREMIÈRE AVANCÉE OBTENUE DANS LA RUE!

En plein état d'urgence sanitaire et dans l'émotion suscitée par les attaques terroristes, de nouvelles restrictions des libertés sont à craindre sous prétexte de mesures sécuritaires. Le projet de loi sur la sécurité globale actuellement débattu à l'Assemblée Nationale, contient de nombreuses mesures visant à restreindre une fois de plus la liberté de manifester (utilisation des caméras mobiles et de drones pour surveiller les manifestations), et risque de renforcer la forte impunité en matière de violences policières (interdiction de filmer les forces de l'ordre en intervention).

Une société dominée par le répressif et l'arbitraire s'appuyant sur le contrôle, la surveillance des populations, mène à

PREMIÈRE ACTION : SE SYNDIQUER !

Une action simple, solidaire, et pas si coûteuse (66% de déduction des impôts) qui permet de faire entendre ses revendications par l'intermédiaire de vos représentant.es syndicaux.ales au niveau départemental, académique et national, en leur donnant du poids.

Une action qui permet aux militant.es d'avoir les moyens de vous répondre, de vous informer (réunions, publications, SMS...), de venir vous rencontrer, de préparer des mobilisations et manifestations, etc. Les militant.es ne comptent pas leur temps et n'économisent pas leur énergie : votre adhésion représente la plus grande marque de soutien et de confiance.

N'hésitez plus et si c'est déjà fait, parlez-en à vos collègues ! Soyons nombreux.ses à défendre l'École et le métier, mais aussi la transformation de la société.

(Bulletin p.12 pour adhésion reconductible en 6 prélèvements max ou par chèque. Pour adhérer en ligne par CB, RDV sur adherer.snuipp.fr/54)



ÉDUCATION EN GRÈVE LE 10 NOVEMBRE

Face au mépris permanent, au nouveau protocole sanitaire en décalage complet avec les mesures prises dans le reste de la société, à la dépossession d'un hommage digne à Samuel Paty et aux conditions générales d'enseignement encore plus dégradées en cette période, vous avez été nombreux.ses à vous mettre en grève pour exprimer colère, ras-le-bol et exaspération. Une réaction qui a permis de faire entendre la réalité du terrain dans la presse mais qui doit se renforcer afin de faire bouger les lignes.

l'impasse. Au contraire c'est l'exigence démocratique, corollaire d'apaisement, qui doit prévaloir. Bravo à toutes celles et ceux qui ont manifesté ces dernières semaines : la majorité LREM a annoncé une complète réécriture de l'article 24, qui cristallise les attaques contre des libertés fondamentales. Ce n'est pas encore une suppression, mais cela prouve que la rue peut peser !



MOUVEMENT 2021 : EXIGER DES AMÉLIORATIONS

Le mouvement 2020 a été rendu très compliqué par un cumul de nouveautés : fin de la défense des personnels en CAPD, fin des documents permettant les vérifications et les statistiques, nouveau barème qui pénalise beaucoup de personnels, logiciel au fonctionnement inexpliqué, augmentation des mutations hors vœux...

Vos représentant.es, fort.es de leur expertise et malgré la tentative de mise à l'écart par le gouvernement ont continué à être très présent.es, à vous informer et conseiller, à interroger l'administration, à vous accompagner dans vos recours.

Lors d'une réunion de bilan du mouvement en octobre, il et elles ont porté vos revendications pour améliorer le mouvement.

Quelques infos issues de cette réunion :

- Cette année, participation en baisse de 10% et un taux de satisfaction des vœux à peu près stable (55% des participant.es sont muté.es).
- Le ministère s'oppose à toute bonification pour les postes à titre provisoire...La DSDEN réfléchit à ne compter que l'année en cours et non plus un cumul des dernières années pour les collègues nommé.es à titre provisoire (pour les points Pays Haut et REP/REP+).
- Les points de rapprochement de conjoint.e sont très inégaux selon de nombre d'école de la commune de travail du-de la conjoint.e. LA DSDEN accepte d'avoir ce débat au niveau académique, mais rappelle les textes...
- Le fonctionnement du logiciel qui vous nomme n'est toujours pas clairement connu même par les services ! Comment faire ses vœux correctement dans ces conditions ?
- Sur le calendrier tardif du 54, la DSDEN entend et va travailler à une harmonisation académique.

Dans toutes instances et groupes de travail départementaux, académiques et nationaux, le

SNUipp-FSU continue de faire avancer vos droits. Mais pour peser il faut être nombreux.ses !

Pour vous et pour le collectif, syndiquez-vous !

SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE BONNE IDÉE.



ADHERER.SNUIPP.FR

Isabelle Nicolas

CHANGER DE DÉPARTEMENT AVEC LES PERMUTATIONS

Pour cette phase informatisée, les demandes se sont closes le 8 décembre.

Toutefois, il est possible de déposer une demande tardive pour rapprochement de conjoint.e jusqu'au 19 janvier.

Si vous avez participé, voici les prochaines étapes :

- ⇒ retour des confirmations signées et accompagnées des pièces justificatives dans les DSDEN (cachet de la poste faisant foi) **au plus tard le 16 décembre**.
- ⇒ **Du mercredi 20 janvier 2021 au mercredi 3 février 2021** : c'est la période de vérification des barèmes. A vous de la faire, puisque le gouvernement a décidé de ne plus confier cette tâche aux CAPD ! Mais le SNUipp-FSU continue à vous aider dans cette démarche.
- ⇒ Jusqu'au **11 février**, vous pouvez demander à annuler votre participation, sous certaines conditions très limitées.
- ⇒ Résultats le **2 mars** !

Ensuite commencera, en cas de non mutation, la phase des recours et des INEAT/EXEAT (phase manuelle).

Pour toute question contactez le SNUipp-FSU 54 et pensez à prévenir les SNUipp-FSU des départements demandés également.

Et surtout, remplissez une fiche de contrôle sur notre site outil e-permutation !



RDV CARRIÈRE 2019/2020 : BIENTÔT LES APPRÉCIATIONS FINALES

Décalées dans le temps à cause des RDV non tenus pendant le confinement, les appréciations finales des RDV 2019/2020 arriveront sur SIAE au plus tard le 15 janvier.

Dès réception, il sera possible de demander la révision de son appréciation finale de la valeur professionnelle en présentant un recours gracieux dans un délai de 30 jours suivants la notification de l'appréciation. En cas de réponse défavorable ou de non-réponse de l'IA-DASEN dans les 30 jours, le-la collègue pourra saisir la CAPD dans un délai de 30 jours. Une

CAPD sur les demandes de révision se tiendra préalablement à la constitution du tableau d'avancement. Après saisine de celle-ci, l'IA-DASEN notifie l'appréciation finale définitive retenue.

Si vous pensez que votre appréciation finale est sous-estimée ou non corrélée aux compétences cochées, n'hésitez donc pas à contacter le SNUipp-FSU 54 pour vous accompagner dans la démarche.

Cette appréciation entre dans le barème vous permettant d'accéder plus vite à l'échelon 7 ou 9, ou à la hors classe.

À NOTER**Site Neo national :**

=> neo.snuipp.fr

Facebook 54 dédié aux néos :

=>Neo 54 Snuipp Fsu

Une lettre-mail info mensuelle dédiée aux néos (signalez-nous si vous ne la recevez pas).**Permanences INSPE**

Elles reprendront dès que possible.

LC : LA GRANDE OUBLIÉE

Cette année encore, la liste complémentaire n'a été ouverte que pour remplacer les EFS démissionnaires.

Malgré les besoins, exacerbés par la crise sanitaire, le Ministère de l'Education Nationale continue de refuser de faire appel à la LC pour palier les autres vacances de postes, préférant le recours à des personnels contractuels précaires, moins payés et non pénétrés.

Dès maintenant, le SNUipp-FSU revendique le recrutement urgent de toutes les listes complémentaires et leur ré-abondement au maximum, ensuite, pour faire face à cette situation exceptionnelle, un recrutement exceptionnel de personnels via l'organisation d'un concours exceptionnel.

Malgré la crise sanitaire, le ministre de l'Education Nationale poursuit sa réforme de la formation initiale.

En voici les grandes lignes.

Le concours ne se tiendrait plus en fin de M1 (bac plus 4), mais en fin de master (M2) avec une titularisation un an plus tard (T1). Ce qui recule d'une année l'entrée effective dans le métier. Un arrêté acte déjà ce recul.

D'autres modifications, et pas des moindres, accompagnent cette décision.

Plusieurs catégories d'étudiant.es peuvent prétendre à passer le concours : les étudiant.es en master 2 MEEF ou celles et ceux d'autres masters. C'est dans le parcours des étudiant.es MEEF et dans leur cursus après concours que la réforme est la plus inquiétante.

Dès la L1, plusieurs parcours seront proposés aux étudiant.es désirant devenir enseignant.es ; soit ils et elles suivent un parcours « classique » (L1, L2 et L3), soit dès la L2 ils et elles deviennent étudiant.es « Prépro » sous contrat AED (8H/semaine), soit dès la L1, ils et elles suivent un Parcours de Préparation au Professorat des Ecoles (PPPE) sur le modèle des classes préparatoires.

En master, les étudiants.es MEEF seront 12 mois en contrat d'alternance à 1/3 temps et suivront des stages. Les étudiant.es AED MEEF seront 1/3 temps en remplacement dans les classes ce qui permettra au Ministère de disposer de moyen de remplacement à bas coût !

Ces propositions laissent prévoir que les candidats.es ayant suivi les parcours particuliers et n'ayant pas réussi le concours pourraient alimenter une réserve de contractuel.es qu'on pourra nous présenter comme déjà formé.es. Et l'actualité nous montre bien que le recours aux contractuel.es risque de devenir monnaie courante.

Nous pourrions penser qu'après le concours les parcours se rejoignent et que tous et toutes suivront le même cursus. Il n'en est rien : les lauréats.es étant passé.es par un autre master que le MEEF, seront à 1/2 temps en classe et à 1/2

temps à l'INSPE, celles et ceux issu.es du parcours MEEF seront à temps plein en classe.

Le PPPE :

Son cahier des charges transmis dans l'urgence et sans concertation, annonce l'ouverture d'un "parcours préparatoire au professorat des écoles" pour septembre 2021 avec un dépôt des candidatures des établissements intéressés dès novembre 2020.

Voici ce qu'on en sait pour le moment.

Ce parcours se ferait sur le modèle des classes préparatoires. Les étudiant.es auraient des cours dans un lycée et d'autre en université (L1 : 75% lycée et 25% université ; L2 : 50% et 50% ; L3 : 25% et 75% avec des stages à l'étranger).

Les équipes enseignantes seraient constituées :

- pour la partie lycée, par les corps d'inspection et pourront intervenir des conseiller.es pédagogiques et des IEN, sous forme de conférences ou d'ateliers.

- pour la partie universitaire, par des universitaires, mais pas forcément des enseignant.es chercheurs.ses.

Les stages :

L1 : stage d'observation de 3 semaines massées en école au semestre 2.

L2 : Stage d'observation et pratique accompagnée de 3 semaines massées en semestre 4

L3 : Au minimum 4 semaines massées à l'étranger (renforcement linguistique ou observation d'un autre système éducatif pour les étudiant.es présentant un niveau de langue avéré)

Le passage en force de cette réforme de la formation initiale, malgré le refus quasi unanime des organisations syndicales, affaiblira encore davantage la formation initiale, détériorera les conditions de travail des étudiant.es, permettra une formation à plusieurs vitesses et à terme, pourrait modifier en profondeur l'ensemble de la profession.

Sophie Ottinger

RETOUR DE L'ENQUÊTE STAGIAIRES

Au début de l'année et comme tous les ans, le SNUipp-FSU 54 a lancé une enquête auprès des Etudiant.es Fonctionnaires Stagiaires (EFS).

Selon les retours, la réponse est quasi unanime et identique aux années précédentes : les stagiaires regrettent le manque de cours sur la pratique en classe et dénonce la surcharge de travail demandée par l'INSPE. En effet, plus de 50% d'entre eux.elles estiment que la formation n'est pas adaptée à leur demande et difficilement compatible avec leur travail en classe. Ils et elles regrettent le manque de professeur.es ayant une réelle expérience de terrain et pouvant ainsi répondre à leurs problématiques. De plus, la situation sanitaire induisant des cours uniquement en visio accentue l'isolement et la perte de

richesse qu'on trouve dans le collectif.

Les EFS demandent un accompagnement de qualité et en lien avec leurs problématiques de terrain. La surcharge de travail des EMF qui va être de plus en plus importante ne permet pas toujours une proximité et un suivi suffisant. La nouvelle formation proposée par le gouvernement pour l'an prochain ne répondra pas non plus à cette demande.

Le SNUipp-FSU s'appuyant sur ces retours continue d'exiger une formation de qualité incluant à la fois recherche et accompagnement pratique, égalitaire pour toutes et tous et permettant les réflexions et échanges entre professionnel.les indispensables au développement de notre professionnalité.

Mathilde Jouffroy

STAGE PRÉPARER SA RETRAITE

Ce stage organisé par le SNUipp-FSU 54 a été reporté afin de pouvoir se tenir en présentiel et donc de nouvelles inscriptions pourront se faire. Informations à venir sur 54.snuipp.fr.

TOURNÉES D'ÉCOLE

Les militant.es du SNUipp-FSU 54 peuvent venir à votre rencontre pour vous écouter et vous informer.

Les tournées sont suspendues pour l'instant, mais les militant.es restent disponibles pour venir à votre demande dans le respect des gestes barrières.

A bientôt !

LES CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS DU SNUIPP-FSU À REVOIR EN VIDÉO !

A défaut d'avoir pu tenir son Université d'Automne si appréciée par la profession, le SNUipp-FSU a tenu à solliciter des chercheur.ses lors de visio-conférences en ligne. Sur le thème des « vrais enjeux de l'École », elles sont un vrai contre-poids au Grenelle du Ministre qui omet bizarrement les termes d'inégalités scolaires, égalité des genres, école sous COVID, etc. qui sont pourtant au cœur des préoccupations du terrain.

Si vous avez raté les conférences, retrouvez Philippe Meirieu, Jean-Yves Rochex, Nathalie Mons, Stéphane Bonnery etc. sur la chaîne Youtube du SNUipp-FSU !

Direction d'école	Me 9/12 9h-12h	VISIO
Changer de carrière	Me 20/01 9h-12h	VISIO + présentiel si possible d'ici là
Actualités, avec un focus carte scolaire	Je 14/01 17h30-19h et Me 27/01 9h30-11h	VISIO + présentiel si possible d'ici là
Remplacement remplaçant.es	Je 11/2/21 17h30-20h30	VISIO + présentiel si possible d'ici là

Comment participer aux RIS ?

Les RIS sont pour l'instant prévues en visio-conférence. Dès que possible, nous adopterons un format hybride avec possibilité de venir se retrouver en plus, pour favoriser les échanges collectifs. D'autres dates et thèmes à venir.

Pour participer aux RIS, il faut prévenir le SNUipp-FSU 54 et s'inscrire obligatoirement (afin de recevoir les codes de connexion (voir site 54.snuipp.fr)).

Pour remplacer une animation pédagogique par une RIS, il faut prévenir son IEN au plus tard 48h avant l'animation, en signalant (si on le sait déjà) par quelle RIS on la remplace. Le SNUipp-FSU vous remet une attestation de présence à envoyer à l'IEN si demandée. Pour les RIS sur temps de classe, faire un courrier à son IEN une semaine avant pour l'informer. Nous avons le droit à 9h de RIS par an sur le temps d'animation ou 6h plus 3h sur temps de classe.

ATTENTION : dates et lieux à vérifier sur 54.snuipp.fr

Venez témoigner de la réalité du terrain, vous informer, rencontrer les collègues et les militant.es, débattre et construire les actions collectives !

RÉFLÉCHIR, SE FORMER ET S'ENRICHIR EN LISANT

Les adhérent.es et les écoles ont reçu un numéro spécial de *Fenêtre sur Cours* qui revient sur 20 ans d'Université d'Automne. Une mine d'or pédagogique et de réflexions autour des problématiques de l'École : à dévorer !

Tous les autres numéros du magazine *Fenêtre sur Cours* du SNUipp-FSU sont également disponibles dans les écoles et en ligne sur le site snuipp.fr.

N'hésitez pas à y rechercher les dossiers très riches et variés : apprendre en collectif, EPS, RASED, climat scolaire... Pratiques d'écoles, interventions de chercheur.ses, liens et ressources nous invitent à réfléchir à nos pratiques.





Nom : Tél fixe :

(Nom de naissance) : Mail (perso) :

Prénom :
 Né(e) le : ADRESSE:

Tél portable:

SITUATION ADMINISTRATIVE

ACTIF RETRAITE

Instituteur Prof des écoles PEGC Spécialisé (préciser:.....)

Stagiaire Psy-EN AESH

Maternelle Élémentaire Collège Etablissement spécialisé

REP REP+

Adjoint Directeur * Chargé d'école ZIL Brigade Autre:

* nombre de classes: Quotité de travail:% Echelon:

Nomination: A titre définitif A titre provisoire Renouvellement Nouvelle adhésion

Etablissement d'exercice :

.....

.....

.....

66 % de déduction fiscale applicable sur les revenus 2021 si vous êtes imposable

Montant de ma cotisation: euros (temps partiel = cotisation au prorata)

Je règle par

chèque 3 fois

prélèvement automatique reconductible 6 fois

Par CB (1 à 4 versements), sur notre site 10 fois (possible uniquement en septembre)

Prélèvement = autorisation SEPA à compléter (formulaire sur notre site)

Bulletin d'adhésion à envoyer à :

SNUipp 54-FSU

51 rue de Metz
54000 NANCY



2020 2021	ECHELONS										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur				121	124	130	133	140	151	161	176
Prof des Ecoles		129	135	139	147	156	170	182	194	208	230
PE hors classe		208	230	249	265	279					
PE classe exc	253	267	282	302	Ch1 323	Ch2 336	Ch3 353				
PEGC classe exc			236	252	265						
EFS : 87 €	AESH : 30€			Retraités : 121 € (90 € si <1500€ mensuels)				Dispo/congé parental : 87 €			

Suivant votre fonction, ajoutez la majoration à la somme indiquée dans le tableau

→

MAJORATIONS	
REP	+ 8 €
REP +	+ 21 €
PE SEGPA / ULIS coll lyc / Etab Spé Medico Social	+ 9 €
autre ASH (ULIS école, EREA, UPE2A, ...)	+ 7 €
EMF / CPC	+ 6 €
Dir 2- 4 cl	+ 5€
Dir 5-10 cl	+ 10 €
Dir + 10 cl	+ 15 €
DEA / dir SEGPA /	+ 24€

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer:

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs ou retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste, unitaire et démocratique.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il aura accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1978. Cette autorisation est révoquée par le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 54-FSU.



Date: Signature :